

Direction générale, Case postale 696, CH-1951 Sion

Aux unités de soins de l'Hôpital du Valais

Direction des soins

T 027 603 67 00
F 027 603 67 24
info@hopitalvs.ch

Mario Desmedt
Directeur des soins
T 027 603 67 32
mario.desmedt@hopitalvs.ch

Sion, le 8 août 2015

Votre contact : Dr Johnny Beney / 027 60 34739 / johnny.beney@hopitalvs.ch

1° Gestion des stupéfiants : rappel
2° Responsabilités des ICUS concernant la gestion des pharmacies d'unités de soins

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par le présent courrier, nous rappelons quelques règles liées à la gestion des stupéfiants :

- Les stupéfiants doivent être conservés sous clé. La **clé doit être toujours portée** par un(e) infirmier (-ère). Si un système d'ouverture électronique est mis en place, l'accès aux stupéfiants doit être limité aux infirmiers (-ères) du service et, par analogie, la (les) clés ou badges ne doivent pas être laissés sans surveillance.
- Toutes les formes de **midazolam** (Dormicum®, spray de midazolam, ampoules de midazolam, midazolam MAD nasal) ainsi que le **Rohypnol®** doivent être également conservées **sous clé**¹.
- Les **feuilles de suivi** des sorties des stupéfiants du service doivent être **rendues complètes et en main propre à la pharmacie** du site. Lors du retour de ces feuilles, la pharmacie et le (la) représentant(e) signent tous les deux la feuille de décharge.
- Une **perte d'une feuille de suivi** équivaut à une perte d'un stupéfiant.
- Toute **disparition avérée**² d'un stupéfiant doit faire l'objet d'une **annonce d'incident** via Intraqual Dynamic.

¹ L'emplacement peut être différent de celui utilisé pour les stupéfiants.

² Pour les solutions buvables, une tolérance de 10 à 15 % (flacon vide alors que quelques ml restent sur la feuille de suivi) est appliquée par la pharmacie à la réception des feuilles de suivi.

Pour de plus amples informations, prière de vous référer aux pages intranet de la pharmacie (e-learning) ou de contacter la pharmacie de votre site.

Nous profitons du présent courrier pour préciser les responsabilités des ICUS concernant la gestion des pharmacies d'unités de soins.

L'ICUS :

- est responsable de la gestion et de l'organisation de la pharmacie d'unité,
- est responsable de la gestion et de la documentation de l'utilisation des stupéfiants dans l'unité,
- veille à ce que la préparation et l'administration des médicaments soient conformes aux bonnes pratiques ainsi qu'aux directives institutionnelles notamment de l'hygiène hospitalière et de la pharmacie,
- désigne un interlocuteur ou participe aux contrôles périodiques organisés par le service de pharmacie.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous adressons nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Beney', with a stylized, cursive script.

Dr Johnny Beney
Pharmacien chef

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Desmedt', with a stylized, cursive script.

Mario Desmedt
Directeur des soins